

LES ECHOS DU QUIE 2022

Le mot du maire

Habitantes et habitants d'Aulos-Sinsat,

Après la pandémie de la Covid-19, nous subissons les conséquences du conflit russo-ukrainien : en effet cette crise mondiale a des répercussions sur notre quotidien. Il devient compliqué de s'approvisionner en carburants, certains produits alimentaires, matériaux, soit en raison d'une pénurie pour les uns, ou une forte hausse des prix pour les autres. Dans ces moments difficiles, je trouve préférable que l'on se soutienne les uns les autres plutôt que de se tirailler, afin de positiver et d'avancer à l'unisson pour le bien de la commune.

En parlant d'avancées, après la toiture de l'ancienne école de la commune déléguée d'Aulos, nous allons procéder courant 2nd semestre, aux travaux de réfection de l'appartement. Nous allons refaire les sols, peintures etc.... à des fins de location à une nouvelle famille pour agrandir notre commune.

Conscients des difficultés à entretenir les espaces verts de la commune, nous avons décidé, de vendre l'ancien matériel qui ne correspondait pas aux besoins communaux et qui restait stocké dans l'atelier, et de faire l'acquisition d'un tracteur autoporté. Nous en attendons la livraison, ainsi que de la nouvelle débroussailleuse.

En outre plutôt que d'afficher des petits mots déplacés et inutiles, il serait préférable de proposer de bonnes idées pour faire avancer la commune. Pour cela vous pouvez les envoyer par mail (mairie.aulos-sinsat@orange.fr) ou les déposer dans les boîtes aux lettres des mairies déléguées, et nous étudierons la possibilité de la mise en œuvre de vos propositions. Nous souhaitons que la commune avance avec tout le monde et pas avec seulement quelques personnes.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants, propriétaires et locataires, ainsi qu'aux nouveaux nés. Bien que la mairie ne soit pas ouverte tous les jours, Marilyne, la secrétaire est présente, disponible, souriante et à votre écoute, ainsi que moi-même et l'équipe municipale en cas de nécessité. Vous retrouverez les horaires d'ouverture des mairies déléguées plus loin dans ces pages.

Nous vous souhaitons un bel été, prenez bien soin de vous, et surtout soyez responsable vis-à-vis de ce virus (COVID 19) en ne négligeant pas les gestes barrières et port de masque si nécessaire, respectez les autres et évitez ainsi toute contamination.

Jean Jacques STROH maire Aulos-Sinsat

Le mot du maire délégué

Voici deux ans maintenant que mon mandat en tant que maire délégué a commencé.

Comme vous savez ces deux ans ont été, parfois, compliqués. Il nous reste 4 ans pour arriver à faire ce que nous avons comme projets pour nos beaux villages et je pense qu'avec de l'entraide et de l'écoute nous pouvons y arriver.

J'aime nos deux villages et je ferai tout pour que les gens s'y sentent bien et restent avec nous, et pourquoi pas accueillir de nouveaux habitants.

Philippe DE CARVALHO maire délégué Aulos

SOMMAIRE

Le budget communal	P 4
Les travaux et actions communales	P 5
Fonctionnement secrétariat, ouvrier municipal et infos diverses	P 11
Vie de la commune	P 14
Animations	P 16

Le budget

Le budget communal 2022 en quelques chiffres

Le budget total de la commune nouvelle est pour 2022 d'un montant estimé de 183 009.94 €. Ce montant est en baisse par rapport à 2021.

Pour rappel le budget communal se compose de :

- Revenus directs que sont les loyers des appartements, et la part communale des taxes foncières et habitation,
- Dotations versées par l'Etat,
- Subventions qui doivent être demandées (et accordées) et qui ne peuvent être affectées qu'à des travaux spécifiques.

Nous devons, comme chacun, faire face à l'inflation. Pour cette année, certains postes sont en augmentation.

Par rapport à 2021 :

- Les charges de personnel et frais assimilés sont passés de 41 490,88€ à 43 033.42€,
- Le coût des indemnités des élus est passé de 19 800 € à 19 650€ (en baisse pour 2022),
- Les charges à caractère général sont passées de 45 146,57 € à 47 283.94€.

Comme l'année précédente, le conseil municipal s'est attaché à contenir les dépenses hors investissement. Comme en 2021 il n'y aura **pas d'augmentation de la part communale** des taxes foncières (et habitation pour ceux qui sont encore assujettis).

Nous avons pu dégager un montant prévisionnel d'investissement de 55 612.44€ (déduction faite des remboursements d'emprunts : 3 sur ancienne commune d'Aulos et 1 sur ancienne commune de Sinsat)

A ce montant s'ajouteront les subventions dont le détail figure dans le chapitre « travaux ».

Les travaux et actions communales

Voici un résumé des travaux réalisés, en cours de réalisation, et à venir ainsi que d'autres actions communales.

•Maison garde-barrière Aulos :

Travaux dans la salle de bain (pose d'un sèche-serviette et changement de la cabine douche), de la maison en location : 4, rue du lavoir, Aulos.

- Montant des travaux : 1 862,50 € HT.

•Appartement ancienne école Sinsat :

Une rénovation importante a été faite dans cet appartement afin qu'il corresponde aux normes actuelles. Dès que ces travaux ont été terminés, l'appartement a immédiatement été loué.

Le chauffage (anciennement à gaz) a été remplacé par une pompe à chaleur,
La cuisine a été entièrement refaite,

Les sols et les peintures murales ont également été refaits.

Le total des travaux s'élève à : 31 053.23€. Le coût du montant de la main d'œuvre a pu être diminué sur la cuisine grâce à l'implication de certains conseillers et habitants de Sinsat.

Des subventions avaient été demandées et accordées pour cette rénovation :

- DETR : 9 647€
- FDAL : 6 200€

Les photos ci-dessous montrent un « avant-après » travaux

Avant :



Et après :



Appartement ancienne école Aulos

En l'état actuel, cet appartement ne peut pas être mis à la location. Le toit a été refait en 2021 mais de gros travaux intérieurs s'imposent. Le chauffage, la cuisine et la salle de bain doivent être entièrement refaits, les peintures et les sols également. Certaines cloisons sont à abattre.

Nous ne pourrons débiter les travaux que lorsque toutes les subventions demandées auront été acceptées.

Le montant estimé de ces travaux est de : 93 666€ H.T.

Le récapitulatif des subventions est :

- DETR : 32 783€ (accordée)
- FDAL : 16 500€ (accordée)
- SDE09 : 8 596.82€ (accordée)
- Région : 9 366€ (en attente de réponse)
- Communauté des communes : a accordé un fonds de concours qui sera calculé en fonction du reste à payer, une fois les autres subventions déduites.

Cabanes vallée Aston

La commune possède en indivis avec Bouan et Château-Verdun, des cabanes de berger situées dans la vallée d'Aston. Il s'agit de :

- la cabane du « Pla de las Peyres » (mise aux normes pour employé Groupement Pastoral),
- la cabane de Garseng

Ces deux bâtiments laissés depuis de nombreuses années, à l'assaut des intempéries et à certaines dégradations humaines, doivent être rénovés. Ces travaux, compte tenu de la situation géographique, doivent être réalisés de la fin du printemps au début de l'automne.

Cette année, ou en 2023 (en fonction des subventions) nous prévoyons de refaire le toit de la cabane de Garseng. Ce projet se fera sous la coordination de la Fédération Pastorale, avec les 3 communes concernées. Aulos-Sinsat a été désigné comme maître d'ouvrage.

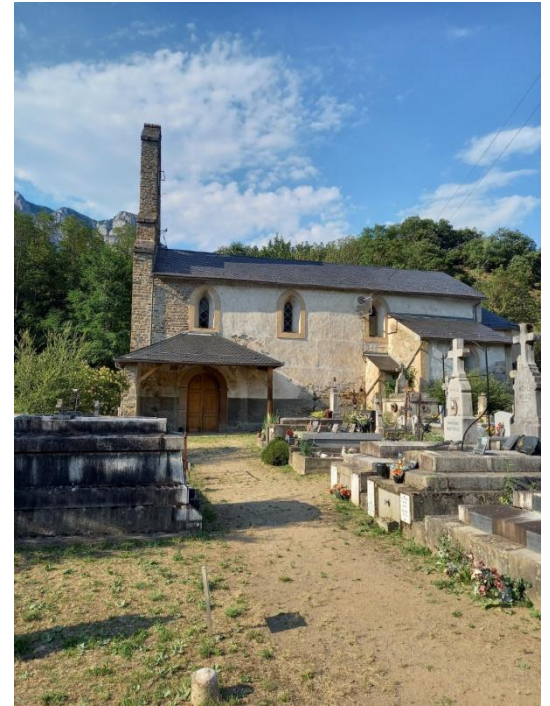
Comme pour tous travaux d'investissement, ils ne débiteront que lorsque les subventions demandées auront été accordées. Pour information le montant global est d'environ 10 000€.

Le pourcentage de participation de la commune d'Aulos-Sinsat est de 50 %. Une fois les subventions déduites le reste à charge de la commune sera d'environ : 500.00€

Chapelle St Martin

La chapelle de St Martin située dans le cimetière appartient en indivis à Château-Verdun et à l'ancienne commune d'Aulos.

Cette église est fermée et laissée à l'abandon depuis des années. Nous avons fait venir le responsable du patrimoine de l'évêché qui nous a conseillé de la nettoyer, et de faire un inventaire du mobilier. Cette chapelle pourrait être ouverte une fois par an lors des journées du patrimoine et, pourquoi pas, être lieu de manifestations artistiques. Mais pour initier ce projet nous avons besoin de bénévoles, pour dans un premier temps, effectuer un nettoyage approfondi. Si cela vous intéresse vous pouvez contacter la mairie



Goudronnage route départementale Aulos



La route traversant Aulos est sous la responsabilité du Département. C'est celui-ci qui en assure l'entretien. Certains habitants se plaignant, à juste titre pour des raisons de sécurité, du mauvais état des bas-côtés, Mr le maire est intervenu, et, bien que le département n'ait pas prévu de travaux sur ce tronçon, a réussi à faire intervenir les équipes pour rénover ces bas-côtés.

Chemins communaux

De nombreux trous parsèment les chemins communaux goudronnés. Ceci est dû à la fois aux intempéries (neige, gel, pluies importantes...) et au passage répété de véhicules. Le budget ne permettant pas un goudronnage total de ces voies, ce sont certaines personnes de l'équipe municipale, aidées d'un habitant de Sinsat, qui ont effectué le bouchage de ces trous. L'opération n'est pas terminée car les trous sont nombreux mais une partie des chemins est remise en état.



PLUIH

La Communauté des Communes a pris la compétence PLU pour l'ensemble des communes situées sur son territoire. Ce « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat » concerne chacun d'entre nous.

Une fois ce PLUIH entré en vigueur, chaque permis de construire, demande de travaux, certificat d'urbanisme, etc..., sera soumis à ses règles.

Des réunions ont eu lieu (vous en avez été informés) et auront lieu dans les mois à venir. Nous ne pouvons que vous conseiller d'y participer et de donner votre avis avant le vote définitif et la mise en œuvre de ce PLUIH.

Pour rappel : **Toute modification extérieure d'un bâti** (changement fenêtre, rénovation façade, clôture, installation échafaudage sur la voie publique, piscine, etc...) **doit obligatoirement faire l'objet d'une demande de travaux** à déposer en mairie.

Eclairage public

Selon l'arrêté européen de décembre 2021, les éclairages publics ayant une luminosité au-dessus de l'horizontale supérieure à un certain nombre de lumen devront être changés à partir de fin 2025. Une partie de nos lampadaires entre dans ce cadre. Grâce au SDE09 qui nous a proposé une aide d'environ 8 400€ (avec un reste à charge de 1 700€) nous allons procéder au changement de :

- lampadaires sur le chemin du moulin de Sinsat et de la Prade,
- pied de mat du candélabre situé sur la place de Sinsat,
- lampadaire à Saint Martin,
- lampadaire sur la place en haut d'Aulos.

Ceci va nous permettre de faire des économies supplémentaires sur la facture de l'éclairage public (économies commencées en éteignant durant la nuit, sur Sinsat). Toutefois au vu de l'augmentation exponentielle de la facture électricité, de l'impact écologique et des problèmes énergétiques, nous serons, dans l'avenir, obligés de réaliser des économies supplémentaires (options qui seront étudiées lors des prochains conseils).

Secrétariat

Nous vous rappelons les horaires d'ouverture de la mairie

Horaires d'ouverture au public

SINSAT

Lundi de 10h à 12h

Jeudi de 14h à 18h

AULOS

Mercredi de 14h à 17h

Ces horaires pourront être modifiés en fonction des besoins du service. Dans ce cas une information sera affichée au niveau des deux mairies.

Ouvrier municipal

Le budget ne nous permet pas d'employer un ouvrier communal à plein temps. Celui-ci est présent un jour par semaine, et pendant l'été nous ferons appel pour 2 journées (budget oblige) à une entreprise qui fera les gros travaux.

Nous avons également modifié l'outillage qui sera bientôt à sa disposition.

Le tracteur dont il dispose actuellement est muni d'une épaveuse qui permet de nettoyer les bordures des chemins et de dégager les grandes surfaces. Mais sa maniabilité ne permet pas de tondre aisément les petites surfaces. Jusqu'à présent c'est la débroussailleuse qui est utilisée pour ce type de travail et donc, le temps passé est beaucoup plus long. Afin d'optimiser le temps de travail, nous avons fait l'acquisition d'une tondeuse autoportée et d'une débroussailleuse (car l'ouvrier municipal utilisait son matériel personnel) qui ont été financées à la fois :

- Par la vente :
 - de la grosse tondeuse qui était couplée au tracteur, et qui n'était pas adaptée (800€)
 - D'une tondeuse (350€) et d'une débroussailleuse également non adaptées (150€)

- Par des subventions :
 - DETR : 3 116€
 - FDAL : 2 000€

Le reste à charge de la commune est de : 4 118€

Nettoyage des pistes

La commune possède un territoire forestier parcouru par des pistes. Celles-ci doivent être régulièrement entretenues. Jusqu'à il y a peu, ce travail était effectué par l'ONF qui était rémunéré par la commune. Depuis 2018, sous l'impulsion de l'ancienne municipalité, c'est l'association des chasseurs « Aulos-Sinsat » qui effectue ce travail à l'aide d'un tracteur et d'une épareuse. Cette association nettoie aussi le chemin des Chalets, reliant Aulos à St Martin. En échange la subvention accordée à l'association a été augmentée mais malgré tout une économie substantielle a été faite.

Recensement population

Le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023. Vous serez informés plus en détail en fin d'année. Ce recensement permet entre autre, à l'Etat de calculer les dotations versées à la commune. Si vous souhaitez postuler pour le travail de l'agent recenseur, faites vous connaître auprès du secrétariat de la mairie.

Incinération des déchets verts

Nous vous rappelons une nouvelle fois que selon l'arrêté préfectoral réglementant « l'emploi du feu à l'intérieur et jusqu'à 200m d'espaces naturels » il est **INTERDIT** de faire du feu en extérieur **du 1^{er} juin au 30 septembre**. En dehors de cette période vous devez vous reporter au détail de cet arrêté, consultable en mairie.

L'incinération de déchets ménagers est **interdite toute l'année**. Ces déchets sont, selon leur nature, à mettre dans les poubelles classiques, les sacs jaunes ou bien apportés en déchetterie.

Encombrants

Pour vous débarrasser des objets encombrants nous vous rappelons que vous devez appeler les Services techniques de la CCHA au 05 61 64 41 77. Ces déchets sont ramassés le jeudi des semaines impaires. **Vous devez sortir sur le trottoir, les encombrants le mercredi soir des semaines impaires.**

Espace récup' verre

Il est rappelé que l'espace récup' verre et papier, sert à déposer dans les containers les verres et les papiers et N'EST EN AUCUN CAS un lieu pour y déposer tout autre déchets et/ou encombrants.

Vie de la commune

Etat civil second semestre 2021/ premier semestre 2022

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants :

- Aulos
 - o Mr Adam Looker et Mme Noemie Alselme
 - o Mr et Mme Brochado Sébastien et leur fille Romane
- Sinsat
 - o Mme Vernhes
 - o Mr Coq et Mme Longagne
 - o Mr et Mme Furgeau
 - o Mr et Mme Canalis
 - o Mr Bares Jeremy et Manon ainsi que Lizandro leur fils
 - o Mr Martinez et Mme Elisa Bousquet
 - o Mr et Mme Priem Bernardoni

Bienvenue également aux locataires des appartements communaux

- Mme Dupont Cindy au moulin Sinsat
- Mr Blandinières au moulin Sinsat
- Mme Gasnier appartement mairie Sinsat
- Mme Molin appartement St Martin Aulos

Naissances :

- Amalya Bares le 2 août 2021
- Alice Faëhn le 9 mai 2022

Nous ont quittés :

- Suzanne Saffon le 2 novembre 2021.

Entreprises

Un certain nombre d'entreprises sont installées sur la commune. En voici un récapitulatif :

- Automobile
 - Centre Auto 09 33 Chemin Coume Terre Sinsat (tel 05 61 65 95 02)
 - Garage La Coume ZA Aulos Sinsat (tel 05 61 03 83 18)
- Plomberie Chauffage
 - SAB Benoit Aubert La Vexane Sinsat (tel 09 84 44 40 01)
- Espaces verts
 - Jardins d'Ariège ZA Aulos-Sinsat (tel 05 61 05 93 39)
 - Au cœur de l'arbre la Vexane Sinsat
- Biscuiterie
 - Les biscuits du moulin Av Paul Berdot Sinsat (tel 05 61 65 37 45)
- Divers
 - ALS Lavage service ZA Aulos-Sinsat
 - Eurl Val d'AX Prim La Vexane Sinsat

Animations

Comité fêtes d'Aulos

Au moment où nous imprimons, le comité des fêtes d'Aulos n'a pas souhaité nous fournir de dates pour les animations prévues en 2022 (dates non définies à l'heure actuelle).

Comité fêtes de Sinsat

Depuis l'arrivée de nouveaux membres, le Comité des Fêtes de Sinsat diversifie les activités et les animations du village et de ses habitants. L'équipe du comité des Fêtes s'agrandit, et compte depuis sa dernière assemblée générale, 18 membres.



Le vide-grenier s'est déroulé le dimanche 3 juillet 2022 dans une bonne ambiance grâce à la gentillesse de tous ses exposants. Nous avons passé une excellente journée.

**La fête locale aura lieu
les samedi 13 et dimanche 14 août**



Le samedi, le Comité des fêtes de Sinsat organise des Aubades (nous ferons un tour du village chez l'habitant pour passer un bon moment avec eux). Le repas (cochon de lait) se déroulera à partir de 20h30 et sera suivi d'une soirée animée par Disco Lolo.

Le dimanche messe du village à 11h suivie d'un apéro offert par le comité. Les inscriptions pour le concours de pétanque se feront à 14h30. Le tirage de la tombola aura lieu à 19h et sera suivi de grillades et animé par « Les Pastous ».

La soirée sera animée par Disco Lolo.

Pour réserver contacter le 06.47.46.27.42 ou 07.86.20.83.39

SAMEDI 13/08

- 13h00 : Aubade
Tournée de village par le comité et visite chez l'habitant
- 20h30 : Grand Repas
Cochon de lait et sa garniture maison par la boucherie Coutineau (pensez à apporter vos couverts)

Suite de la soirée Disco lolo partie 1

DIMANCHE 14/08

- 11h00 : Messe & recueil au monument aux morts
- 12h30 : Apéritif local offert par le comité
- 14h30 : Inscription à la pétanque
- 15h00 : Début pétanque
- 19h00 : Tirage Tombola
- 20h00 : Grillades animées par les "Pastous"

Suite de la soirée Disco lolo partie 2

Tarif repas samedi soir : Adulte : 10 euros
Moins de 10 ans : 8 euros
Moins de 6 ans : gratuit
Tarif grillade dimanche soir : 7 euros

Inscription et réservation jusqu'au 6 Août
06.47.46.27.42 ou 07.86.20.83.39



Les bénévoles désirant s'impliquer sont les bienvenus au sein de l'équipe.

N'hésitez pas à contacter : Hugo au 07.86.20.83.39, Victor au 06.28.03.92.11 ou Élisabeth au 06.47.46.27.42

Embellissement village

Comme en 2021, quelques bénévoles ont pris en charge le fleurissement de la commune. Nous les en remercions. Mais après les plantations, si nous voulons conserver un joli décor, il faut arroser. Nous remercions les bénévoles qui ont pris en charge cette opération.

Repas « communal »

L'association des chasseurs, en collaboration avec la mairie et le comité des Fêtes de Sinsat prévoit de réserver des sangliers lors de la prochaine saison de chasse, afin d'inviter tous les habitants de la commune à partager un repas au cours de l'année prochaine.

Journée citoyenne

Comme vous l'avez constaté dans les pages précédentes la commune ne dispose pas de moyens inépuisables pour entretenir la commune (sinon à augmenter de façon très importante les impôts). Aussi nous pensons que chacun d'entre nous, dans la mesure de ses possibilités, peut contribuer à entretenir la commune et participer au « bien vivre ensemble ».

Nous souhaitons mettre en place, comme cela est le cas dans de nombreuses communes, une journée citoyenne qui permettrait de faire quelques travaux mais aussi **et surtout** d'échanger et de faire connaissance, à la fois pendant ces travaux, et ensuite, autour d'un apéritif ou repas convivial.

Nous vous informerons de l'évolution de ce projet, mais si vous avez déjà des idées d'amélioration vous pouvez en faire part au secrétariat de la mairie.

L'équipe de rédaction souhaite bon courage à Simon Baudouin qui pour des raisons de santé, n'a pas pu effectuer la mise en page de ce numéro.